

## **Délibérations du Conseil Municipal du 26/06/2019**

### **Etaient présents :**

Blanquin Ludovic,  
Camus Sylvie  
Fortin Marie-  
Claire, Lavisse  
José,  
Lefèvre Nicolas,  
Léguillier Sylvie

### **Absents excusés :**

Béra Thomas,  
Mangot Charles-  
Antoine

### **Absents :**

Coche Gaël

### **Secrétaire de séance :**

Léguillier Sylvie

### **Etaient présents :**

Blanquin Ludovic,  
Camus Sylvie  
Fortin Marie-Claire,  
Lavisse José,  
Lefèvre Nicolas,  
Léguillier Sylvie

### **Absents excusés :**

Béra Thomas,  
Mangot Charles-  
Antoine

### **Absents :**

Coche Gaël

### **Secrétaire de séance :**

Léguillier Sylvie

### **1) Convention avec l'ADICA d'assistance à maître d'ouvrage pour la réfection de la toiture du logement communal et décision modificative budgétaire.**

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de prestations avec l'ADICA

Il y a lieu de prendre une modification budgétaire pour les points suivants : ADICA, Diagnostic de désamiantage de la toiture du logement communal avant travaux et redevance incitative

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative :  
chapitre 011/Article 615232 : - 1000 //chapitre 67/Article 678 : - 500  
chapitre 23/ article 2313: 1500

### **2) Transfert de la compétence « eau » à la CCTSO**

A l'unanimité Le conseil municipal, s'oppose au transfert de la compétence Eau à la communauté de communes THIÉRACHE SAMBRE ET OISE, afin de reporter la date du transfert obligatoire du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2026,

### **3) Modification des statuts de la CCTSO**

Modification n°1 : Création et gestion de Maisons de Service Public Itinérante (MSAPI).  
Modification n°2 : Etendre la compétence « Réseaux et services locaux de communications électroniques » à la commune de Aisonville Bernoville, afin de couvrir l'ensemble du territoire intercommunal.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les statuts de la CCTSO.

### **4) Recomposition du conseil communautaire.**

A la majorité, le Conseil Municipal approuve le principe de fixer à 56 le nombre des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise.

## **Délibérations du Conseil Municipal du 23 octobre 2019**

### **1) Convention avec le SIABOA pour la mise en place et l'entretien des aménagements d'hydraulique douce (Ru des Fonds)**

La commune de Monceau sur Oise est concernée car elle est propriétaire d'une parcelle (ZH n°6) qui fera l'objet d'aménagements.

La convention vise à régir les rapports, devoirs et obligations, entre :

-Le maître d'ouvrage, qui finance et fait réaliser les travaux de lutte contre l'érosion et le ruissellement

-Les propriétaires des terrains agricoles sur lesquels sera assis l'aménagement

-Les exploitants qui réduisent la surface cultivable des parcelles sur lesquelles ils jouissent d'un bail.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la convention établie par le Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Oise amont.

## Délibérations du Conseil Municipal du 23 octobre 2019 (suite)

### 2) Convention avec l'ADICA pour une assistance administrative et juridique

Rappel les missions de l'ADICA. Son objectif est de répondre à la complexité technique et juridique toujours croissante des projets, et ainsi aider les élus à la bonne réalisation de leurs opérations.

-les travaux de voirie et réseaux divers, les aménagements d'espaces publics

-la construction et la réhabilitation de bâtiments publics, le conseil en énergie

-les travaux de mise en accessibilité des bâtiments et voiries

-l'assistance dans le suivi des ouvrages d'art

-l'assistance dans les procédures juridiques

Après délibération, le conseil municipal donne le résultat suivant : Pour : trois voix, contre : zéro voix, abstention : trois. Le projet de convention avec l'ADICA n'est donc pas adopté.

### 3) Participation à la Mission Locale pour l'Emploi en Thiérache

La Mission Locale de Thiérache est une association chargée de l'insertion sociale et professionnelle de jeunes 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, avec ou sans qualification. Elle permet à tout jeune sorti du système scolaire de bénéficier d'un accueil et d'une information de proximité, de réponses adaptées à leur demande et d'un accompagnement individualisé dans la construction de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise à verser une subvention de 100 € à la Mission Locale.

### 4) Renouvellement de bail du logement communal

A l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler le bail du logement communal sis 2 rue de la Résistance à monsieur LAVISSE José et madame DEPRES épouse LAVISSE

### 5) Adhésion de communes de la CCTSO au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle

Par délibération en date du 24/09/2019, le conseil communautaire de la CCTSO a décidé d'adhérer et de transférer la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle pour la partie de territoire des communes nommées ci-après : Hannapes, Mennevret, Ribeuville, Saint Martin Rivière, Tupigny, Vénérolles, Wassigny et pour la totalité du territoire des communes nommées ci-après : La Vallée Mulâtre, Molain et Vaux-Andigny et a approuvé les modifications statutaires du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'adhésion de la CCTSO avec le transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle ainsi que les modifications statutaires.

### 6) Heures complémentaires pour le recensement de la population

Le prochain recensement de la population aura lieu en janvier-février 2020. La secrétaire de mairie a été désignée en tant qu'agent recenseur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'indemniser les heures complémentaires.

### 7) Décision modificative n°2

Le maire propose de faire quelques mouvements et réajustements de crédits.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette modification.

### Etaients présents :

*Blanquin Ludovic,  
Camus Sylvie  
Fortin Marie-Claire,  
Lavisse José,  
Lefèvre Nicolas,  
Léguillier Sylvie*

### Absents excusés :

*Béra Thomas,  
Mangot Charles- Antoine*

### Absents :

*Coche Gaël*

### Secrétaire de séance

*Léguillier Sylvie*

**Etaient présents :**

Blanquin Ludovic,  
Camus Sylvie  
Fortin Marie-Claire,  
Lavisse José,  
Lefèvre Nicolas,  
Léguillier Sylvie

**Absents excusés :**

Béra Thomas,  
Mangot Charles- Antoine

**Absents :**

Coche Gaël

**Secrétaire de séance :**

Léguillier Sylvie

**Délibérations du Conseil Municipal du 23 octobre 2019 (suite)**

**8) Salle des fêtes : remplacement de matériel**

Lors de l'inventaire du matériel de la salle des fêtes qui a été réalisé au lendemain des Monter' Oise 2018, il manquait un plat gastro. Une réclamation a été faite à plusieurs reprises à l'association.

A l'unanimité, le conseil municipal demande à ce que la commune lui facture ce matériel.

**9) Avis sur l'application de la gratuité pour une location de salle.**

Le maire fait part de la location de salle des fêtes du 05 octobre 2019 par l'association Monso'Anim dans le cadre d'une soirée « moules frites ».

Le maire informe que l'invitation à cette soirée n'a pas été distribuée à tous les habitants et que sur cette même invitation était mentionné « soirée privée ».

Il est demandé au conseil municipal de se positionner sur la mise à disposition gratuite de la salle ou non pour cette soirée. Il est précisé qu'il y avait eu deux demandes de location de salle pour ce même week-end.

La gratuité de la salle des fêtes ne doit théoriquement pas s'appliquer pour une soirée privée.

A l'unanimité, le conseil municipal a toutefois décidé d'accorder la gratuité de la salle pour cette soirée et décide de facturer des frais d'électricité et d'eau à l'association.

Le maire informe également qu'au cours de cette soirée, des habitants du village ont été gênés par le bruit.

Le maire fait part également d'une autre demande de location de la salle des fêtes pour le 23/11/2019 « l'arrivée du Beaujolais nouveau en soirée privée et sur réservation ».

Le maire demandera à MONSOANIM de modifier l'intitulé de cette manifestation et d'informer la mairie si cette soirée est maintenue ou non.

**10) Rapport de gestion annuel 2018 de SPL-XDEMAT**

La commune est actionnaire de la société SPL-Xdemat pour bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc... Le Conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité le rapport de gestion 2018 du Conseil d'administration.

**11) Rapports annuels de la CCTSO**

Le conseil prend acte des trois rapports annuels de l'exercice 2018

- rapport d'activités
- rapport sur le prix et la qualité de service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés
- rapport sur le prix et la qualité de service public d'assainissement

## Délibérations du Conseil Municipal du 16 décembre 2019

### 1) Demande de subvention au titre de l'APV

A l'unanimité, le conseil municipal sollicite une demande de subvention au titre du dispositif APV pour les travaux figurant ci-dessous pour un montant de 9 460 HT €

Nature travaux	Nom de la voie	Longueur	Montant HT	Montant subvention
Réseau d'eaux pluviales	Rue Vinchon	42 M	6 460	2 772
Réseau d'eaux pluviales	Rue Lécaillon	10 M	3 000	660

A l'unanimité, le conseil municipal, décide de reporter cette demande de subvention au titre du dispositif APV 2020 pour les travaux figurant ci-dessous.

Nature travaux	Nom de la voie	Longueur	Montant HT	Montant subvention
Bordures de trottoir	Rue G de Gaulle	120 M	15 000	7 920

### 2) Demande de subvention au titre de l'API

A l'unanimité, le conseil municipal, demande la subvention au titre de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2020 pour :

Nature des travaux	Montant HT	Montant subvention 20%
Désamiantage et réfection de la toiture du logement communal.	27 754,40	5 550,88

### 3) Remboursement de facture de matériel informatique

A l'unanimité, le conseil municipal décide de rembourser la facture d'achat de matériel : un disque dur interne, une licence Windows 10 professionnel, une licence Microsoft Office 2019 professionnel d'un montant de 87,77 € TTC à M. FORTIN.

### 4) Avis sur l'adhésion d'une partie du territoire de la CCTSO au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des cours d'eau de l'Avesnois

A la majorité, le conseil municipal s'abstient de donner un avis à l'adhésion d'une partie du territoire de la CCTSO au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des cours d'eau de l'Avesnois, en exprimant leur inquiétude sur l'impact financier de cette adhésion.

### Membres présents :

Fortin Marie-Claire,  
Lavisse José,  
Lefèvre Nicolas,  
Léguillier Sylvie,  
Mangot Charles- Antoine,  
Béra Thomas,

### Absents excusés :

Blanquin Ludovic,  
Camus Sylvie

### Absents

Coche Gaël,

### Secrétaire de séance

Béra Thomas